

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed /
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression

- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

L'AMI DE LA RELIGION

DE LA PATRIE.

JOURNAL ECCLESIASTIQUE, POLITIQUE ET COMMERCIAL.

12s. 6d. par ANNEE.

"Le tronc chancelle quand l'honneur, la religion et la bonne foi ne l'environnent pas."

par ANNEE. 12s. 6d.

BUREAU DE REDACTION, Rue Ste. Famille, No. 14.

QUEBEC, MERCREDI MATIN, 3 OCTOBRE, 1849.

BUREAU DE REDACTION Rue Ste. Famille, No. 14.

VINS FRANÇAIS.

Les Soussignés viennent de recevoir par le navire l'Océan, venu directement de Bordeaux à Québec, une grande quantité de VINS FRANÇAIS en caisses et en familles, consistant en :

ST. JULIEN, ST. ESTAFÉ, MONFERRAND, BOURG, } Vins rouges.

SAUTERNES, GRAVES, CERONS, } Vins blancs.

LIQUEURS de la Martinique, Do. de Bordeaux, VINS de la Champagne, SILLERY gd. Mousseux, VERZENAY, do VILLEDOMANCE, MAREUIL.

J. & O. CREMAZIE.

Québec, 4 juin, 1849.

Maintenant en débarquement, et à rendre par le soussigné.

HELE DE LIN, double bouteille, BRIQUES A FEU marqué "curr.", GENEVIEVRE de "Doe-Kuyper", CHARBON de Smith, double criblé, C. E. LEVEY et Cie.

Québec, 2 juillet 1849.

JOSEPH PETITCLERC, Notaire, rue St. Joseph, N° 14, Haute-Ville, Québec, 26 mai 1848.

Nouvel Etablissement.

Le Soussigné à l'honneur d'informer le public qu'il a ouvert un établissement comme IMPRIMEUR

Libraire et Papeter.

RUE BUADE, 9 RUE BUADE, Haute-Ville, Québec.

Il vient de recevoir par le CANADA, de Glasgow, un assortiment considérable consistant en PAPIER de toutes qualités et descriptions. Plumes d'aigle, de Gillots et Perry, en cartons et en boîtes, Plumes de Cigne et d'Oie, Enveloppes, Cadeaux cacheter, Encres, Encrures, Papier portatif, Porte-plumes Papier à musique, Carton, Dessin de Londres, Cartes, Plumes d'Or, etc., et autres articles de goût et d'utilité trop nombreux à détailler dont un catalogue sera publié dans le cours de la semaine.

Une grande variété de LIVRES d'ECOLLES, dictionnaires, Atlas, Cabinets. Le soussigné espère par sa longue expérience dans cette branche de commerce, acquise dans un des plus anciens établissements, et par une stricte attention aux affaires mériter une part du patronage public.

J. T. Broussseau.

Québec, 28 mai 1849.

Articles de Fantaisie.

Les Soussignés ont reçu par le Douglas de Londres, un assortiment considérable d'Articles de Goût se composant de Porte-monnaie en Nacre de Perle incrusté en argent, Ditto en Papier mâché, Souvenirs en Nacre de perle ciselé sur fond de velours, Bourses mécaniques, objets en Alabastré, Eventails riches, Bracelets, Agrafes, Livres de Prières richement reliés en velours, &c., &c.

J. & O. CREMAZIE.

Québec, 4 juin 1849.

Paniers Français en Osier.

CORDES DE VIOLON, etc.

Les Soussignés viennent de recevoir par le navire l'Océan, venu directement de Bordeaux à Québec, une grande variété de Paniers, Corbeilles, Gibecières, Paniers pour la pêche, &c., &c.

J. & O. CREMAZIE.

Québec, 4 juin, 1849.

A Vendre ou à louer.

Un superbe emplacement, situé sur les Glacis, du côté sud de la Rue St. Jean, adjoignant aux terrasses du gouvernement. Les personnes qui désirent acheter ou louer pour y bâtir devront s'adresser à ce bureau.

Québec, 19 sept. 1849.

EMPLACEMENTS et Maisons à vendre, T. A. PARANT, jr. Québec 4 juin 1849.

PAPIER & DESSIN.

Les Soussignés ont reçu de Paris et offrent en vente un assortiment des meilleurs PAPIERS DESSIN Français tels que :

Grand Monde Mécanique, Grand Aigle, Pelure blanche, Do. do Dioptrique, Colombier, Jésus, Grand Raisin Dioptrique, Grand Aigle velin, Do. do vergé, Grand Raisin velin,

Cartons Bristol de toutes grandeurs et qualités.

J. & O. CREMAZIE.

Québec, 4 juin, 1849.

Baran du p. aux Incendies.

HOTEL DU PARLEMENT, Québec, 1er juin 1849.

AVIS est par le présent donné à ceux des Incendies qui n'ont pas encore payé l'intérêt échu qu'ils doivent en vertu de leurs obligations du 1er décembre 1847 et 1848, qu'ils aient à payer immédiatement au soussigné, sinon et passé le 1er juillet prochain ils seront tous indistinctement poursuivis.

FELIX GLACKEMEYER.

JOS GAUVIN,

No. 1. Rue La Fabrique, Haute-Ville, QUEBEC.

Le Soussigné prend la liberté d'annoncer à ses amis et au public en général, qu'il vient d'ouvrir un magasin de

Quincaillerie et Ferronnerie.

dans la maison ci-devant occupée par M. Labrie. Son fonds de magasin est un complet, et il se assure qu'on trouvera chez lui tous les effets dont on aura le soin, à des prix très modérés. L'expérience qu'il a acquise dans cette branche de commerce, et la ponctualité avec laquelle les pratiques seront servies, devront lui mériter une part du patronage public.

Rue La Fabrique, Vis-à-vis le magasin de M. Boisseau, JOS. GAUVIN.

Québec, 25 mai 1849.

A LOUER.

Plusieurs appartements dans le haut d'une maison à deux étages, située rue et faubourg St. Vallier.

AUSSI.

Le bas de cette maison, ayant été occupé jusqu'à ces jours derniers comme magasin de grains. Cette maison est située dans le plus beau poste possible pour le commerce. S'adresser au bureau de ce journal.

Québec, 19 sept. 1849.

COLLEGE DES MEDECINS ET CHIRURGIENS DU BAS-CANADA.

Le bureau des gouverneurs du collège des Médecins et Chirurgiens du Bas-Canada tiendra sa séance semi-annuelle pour l'examen des candidats à la pratique et à l'étude de la médecine, à Montréal, MARDI, le NEUF octobre prochain, à DIX heures A. M.

Les candidats sont requis de déposer leurs certificats chez l'un ou l'autre des secrétaires, au moins dix jours avant l'assemblée.

Les gradués des Universités des Etats-Unis qui ont pratiqué l'art médical dans le Bas-Canada, pendant au moins dix années, pourront obtenir une licence sous certaines conditions spécifiées dans l'acte 12 Vict., chap. 52.

Par ordre,

A. H. DAVID, M. D., Secrétaire, Dist. Mont.

Québec, 19 sept. 1849.

Guitares Françaises.

De la manufacture de Hussen et Duchêne, à Paris, à vendre par les Soussignés.

AUSSI.

Cordes françaises pour Guitares et pour violon.

J. & O. CREMAZIE.

Québec, 4 juin, 1849.

H. S. DALKIN,

MARCHAND DE BOIS,

No. 48, RUE ST. PIERRE, BASSE-VILLE. Québec, 6 juin 1849.

L'écrivain du Moniteur et les Jésuites.

M. le Directeur.

Il serait difficile d'avoir vu sans regret les sorties dirigées contre les Pères Oblats, contre les Jésuites surtout dans le *Moniteur Canadien* du 20 de septembre. Les lecteurs, l'auteur lui-même après réflexion devront le partager.

L'écrivain parle d'abord de l'expulsion des jésuites de tous les pays catholiques de l'Europe dans le dernier siècle, comme si ce fut de lui-même et seul était la preuve qu'ils étaient dignes de la persécution dont ces religieux furent les victimes.

Il dit plus loin qu'ils "viennent ici vivre aux dépens du peuple... entre autres, s'engraisser des sueurs d'ceux des faubourgs St. Roch et St. Jean" dans notre "ancienne capitale."

Il ne parle qu'avec le plus souverain mépris de l'éducation qu'ils ont "donnée à nos ancêtres dans les premiers temps de la colonie qui en faisait," suivant lui, "des nullités sociales et politiques."

Tels entre autres analogues sont les sentiments qui respirent dans cette production.

Les jésuites ne furent chassés des pays catholiques qu'à la suite des plus lâches intrigues, au moyen desquelles on se joua des Bourbons de France et d'Espagne, et des monarches et souverains d'Italie de la même famille. Ils furent de même chassés du Portugal sous le ministère comme à l'instigation du fameux marquis de Pombal, enfin des possessions de l'Autriche à la sollicitation de Joseph II sous le règne de sa mère la célèbre Marie Thérèse.

En France, la banqueroute du père Lavalette servit de prétexte pour détruire la compagnie des jésuites. Le père Lavalette avait contracté des dettes à la Martinique, sans l'autorisation de ses supérieurs. Elles étaient personnelles. Il fut poursuivi, l'affaire fut portée devant le Parlement de Paris par appel. On doit demander comment les poursuites intentées par ses créanciers pour se faire payer purent servir de motif à ce tribunal de prononcer, sous prétexte de l'examen qu'on fit des règles des Jésuites à cette occasion, pour en dissoudre le corps et chasser ses membres de toutes les maisons d'éducation qu'ils possédaient depuis plus de deux siècles dans le royaume, entre autres traitements plus qu'arbitraires qu'on leur fit subir, pour qu'on put s'emparer de toutes leurs propriétés mobilières comme immobilières.

Ceux qui faisaient jouer tous les ressorts d'une politique machiavélique pour amener cette mesure connue maintenant pour avoir été dirigée contre la religion catholique et contre le christianisme, Voltaire lui-même qui secondait les projets du jour à ce sujet, se moquait sous main de ceux qui se faisaient leur dupes en même temps qu'ils s'applaudissaient du succès de leurs intrigues. Ils rendaient justice dans leurs intimes correspondances au mérite des membres de l'Ordre aux quels ils étaient redevables de l'excellente éducation qu'ils avaient reçue dans leurs collèges.

Ce qui prouve au reste la futilité du prétexte invoqué pour annuler cette société, c'est qu'à la suite de la confiscation des biens des jésuites, on ne s'occupait pas le moins du monde de payer les dettes contractées par le père Lavalette et c'est la perte que firent les créanciers que *Trépassé* de l'*Avenir* donnait récemment comme celle pour la France de plusieurs millions, tandis que tous les biens de ces religieux tombaient dans le domaine public.

On n'a jamais pu connaître les motifs de leur expulsion, sans forme de procès, du royaume d'Espagne, accompagnée qu'elle fut pourtant de traitements barbares qui n'ont guère eu d'exemple dans les derniers siècles avant les perscriptions dont le clergé fut l'objet pendant la révolution française sous le règne de la terreur. On n'a plus de renseignements sur lesquels on puisse compter d'avantage, par rapport aux prétendus crimes d'état portés par le marquis de Pombal à la charge des jésuites du Portugal; enfin Joseph II semble avoir eu pour principal motif de s'enrichir de leurs dépouilles.

Cependant nous de faire connaître l'opinion d'un écrivain judicieux que, de tout ce qui s'était dit des jésuites, il n'était rien de constaté que le bien qu'ils avaient fait. La supériorité de celle qu'on recevait dans leurs collèges est reconnue. C'est dans leur maison que s'étaient formés presque tous ceux qui, dans les derniers siècles, se sont fait remarquer par de grands talents sous tous les rapports.

On croit pouvoir dire que celle qu'ils donnaient dans ce pays, n'était pas méprisable. C'est dans leur établissement de Québec qu'avant la conquête, aussi s'étaient formés nos plus respectables citoyens de l'époque. Il est vrai qu'ils ne donnaient pas de leçons de droit constitutionnel et politique. La chose n'était pas même possible sous le gouvernement de l'absolutisme; c'était le nôtre alors.

Elles eussent paru dangereuses à ceux qui l'administraient. Ce n'était pas la faute des jésuites plus que des citoyens, c'était celle du régime qui pesait sur la France et par contrecoup sur ses colonies.

Pour ce qui regarde la conduite des jésuites en matière politique, ils durent subir l'influence des circonstances, comme la chose arrive toujours, soit par rapport au public, soit par rapport aux particuliers. Dans les cantons de la Suisse, les plus démocratiques, ils étaient du moins l'objet de l'affection comme du respect de leurs habitants.

De notre côté de l'Océan, la conduite du Jésuite Farmer à Philadelphie fut marquée pendant la guerre de l'indépendance au coin de la prudence et de la sagesse. D'un autre côté M. Carroll, Jésuite lui-même et frère de celui qui portait le même nom, signataire de l'acte d'indépendance, accompagna le célèbre Franklin dans son voyage à Montréal à la même époque. Il fut reçu dans la maison des Jésuites à Montréal par le père Floquet son confrère qui fut depuis dans la Province en butte à de vives persécutions.

Pour revenir à l'éducation par rapport à notre pays; qui peut ne pas savoir que le plus beau temple élevé dans notre partie de l'Amérique du Nord aux sciences est le collège bâti par les Jésuites de Québec. On croit pouvoir dire que nos compatriotes par suite de l'absence d'éducation politique ont laissé d'abord presque sans murmure transformer ce collège en casernes. C'était le seul établissement de ce genre dans la province avant la conquête. L'écrivain reproche d'une manière amère aux Jésuites, leurs grandes propriétés territoriales. Il ne leur était pas possible au moins de faire un plus noble usage de ces richesses. Il est juste en passant d'observer que si nos compatriotes, ont vu depuis s'établir tant d'autres collèges pour leur usage, ils en sont redevables au clergé catholique.

Les jésuites se sont d'ailleurs conciliés l'estime et le respect de tous les véritables amis de la science, depuis le célèbre chancelier Bacon jusqu'à Frédéric le Grand, roi de Prusse qu'on n'accusera pas d'avoir manqué de lumières. Ce monarque les conserva dans son royaume dans l'intérêt de ses sujets catholiques, malgré les sollicitations pressantes de ceux qui les faisaient chasser de la France et de l'Espagne catholique. Il serait facile d'ajouter bien d'autres traits du même genre à ceux qu'on vient d'esquisser.

Mais ces jésuites contre lesquels on s'efforce d'allumer la haine de nos compatriotes ont conservé, même au sein de l'Angleterre protestante, un collège dont les professeurs, de leur ordre, jouissent d'une réputation justement méritée comme hommes de profonde science. Qui pourrait dire qu'on ne connaît pas la leçon d'une bonne éducation?

Dans ces dernières années les jésuites ont pu s'établir à Malte, à la demande des citoyens de l'île, de l'aveu du gouvernement d'Angleterre. Ils ont chez nos voisins l'un des meilleurs collèges de l'Union. Ces religieux répandus dans les diverses parties de ce pays se chargent, comme leurs prédécesseurs, là comme ailleurs, aussi bien que les pères Oblats, de prêcher les doctrines et les vertus religieuses. A l'exception peut-être de quelques fanatiques, personne qu'on sache ne songe à prêcher la nécessité de les chasser, sous le prétexte qu'ils sèment la zizanie, qu'ils s'engraisent des sueurs au peuple, qu'ils amènent les peuples contre les autres prêtres, qu'ils s'emparent de l'esprit des évêques et qu'ils gouvernent toutes les affaires ecclésiastiques, comme le dit l'écrivain, de ceux qui sont dans le pays.

Terminons par ajouter que l'un des meilleurs historiens des Etats-Unis, M. George Bancroft, lorsqu'il a parlé de la conduite des jésuites de la Nouvelle France, leur a rendu pleine justice, tandis que quelque sans de nos compatriotes ne se contentant pas de leur refuser, leur témoignage plus que du mépris. Si ce n'était pas le fruit de préjugés qui tiennent à des causes sur lesquelles on n'a pas le temps d'appuyer, ce serait de l'ingratitude. Et l'on sait de quel sceau ce vice marque un peuple comme des particuliers.

Moniteur Canadien.

Par l'America.

Dernières Nouvelles d'Europe.

Paris, 11 Septembre 1849.

L'Ami de la Religion donne aujourd'hui d'assez curieux détails et fait des réflexions très significatives sur l'affaire de la Lettre. Tout le monde connaît les relations de M. l'abbé Dupanloup, directeur de l'Ami de la Religion, avec M. le ministre de l'Instruction publique. Nous citons :

" Il résulte de l'article du *Moniteur* :
" 1o Que la lettre de M. le président de la République au lieutenant-colonel Ney n'avait pas été officiellement communiquée au conseil des ministres ;
" 2o Que cette lettre n'était adressée qu'à M. Ney, et que son caractère comme son contenu excluaient toute idée de publicité ;

" 3o Que si quelques ministres en ont reçu une communication purement officieuse, ce n'a été que comme d'une de ces lettres qu'il plaît à M. le président de la République d'écrire à ses officiers d'ordonnance, sur lesquelles il ne consulte pas, qui doivent rester confidentielles, et qui, en tout cas, ne compromettent que lui-même.

" S'il était besoin d'insister davantage sur ces diverses circonstances, nous ajouterions qu'un général récemment arrivé de Rome à Paris racontait à Marseille, à ce sujet, des détails qui prouvent jusqu'à quel point la forme de cette lettre était loin de présenter le caractère d'un document politique quelconque.

" Ainsi elle commençait par : *Mon cher Edgar*, familiarité que depuis l'on n'a pas crue compatible avec la publicité ordonnée après coup.

“ Le même général signalait des changements de rédaction et des suppressions de phrases.”

“ Que restera-t-il donc de tout ceci ? Rien, nous l'espérons, qu'un sévère avertissement à M. le président de la République. Qu'il ne s'expose pas une seconde fois à voir un de ses ministres mettre dans le *Moniteur* des notes semblables à celle qui a paru ce matin. Et surtout qu'il prenne bien garde, par des témérités et des légèretés de cette nature, de réveiller contre lui-même les souvenirs d'un passé que la sagesse la plus constante peut seule faire oublier.

“ Il importe que la situation de M. de Falloux soit parfaitement nette dans le ministère.

“ Personne n'ignore qu'il a offert sa démission et qu'il est prêt à la donner encore, si la politique du Gouvernement sort le moins du monde de la ligne à laquelle il a prêté son adhésion.

“ Et notamment pour la question romaine, si M. de Falloux consent à rester dans le Cabinet, c'est qu'il aura été expressément entendu que la politique dont son dernier discours a été la magnifique et formelle expression n'a reçu et ne recevra aucune modification, et que la publication d'une lettre particulière, qui n'a été ni faite ni délibérée en conseil, ne pourra être considérée comme un incident profondément regrettable, mais auquel il n'y a pas lieu d'attacher l'idée d'un changement quelconque dans la marche des négociations.

“ L'illustre et généreux Pie IX pourra donc assurer à ses sujets les bienfaits dont son cœur paternel a toujours voulu les doter, mais il le fera dans la plénitude de sa liberté, de son indépendance et de sa souveraineté.

“ Dans ce cas, et dans ce cas seulement M. de Falloux pourra rester aux affaires. Et nous le féliciterons alors, en ayant rectifié les faits, d'avoir évité de donner prise à tout reproche, de précipiter ou d'occasionner une crise politique, grave en tout temps, mais dont en ce moment il ne serait donné à personne de prévoir toutes les conséquences.”

Après une déclaration aussi nette, les amis de M. de Falloux peuvent attendre, et ses adversaires savent à quoi s'en tenir.

On lit dans l'Assemblée Nationale :

“ Le Gouvernement doit savoir maintenant le déplorable effet produit à Rome par la lettre du 18 août ; il doit savoir de quel parti sont venus les rapports qui avaient calomnié l'armée et l'administration militaire ; il doit savoir par quels motifs, après la publicité donnée à la lettre du 18 août, le général Rostolan a signé sa démission, demandé son rappel ; il doit savoir le jugement qu'il a porté sur cette lettre au point de vue de l'intérêt de la France, et la défense expresse qu'il a faite à M. Edgar Ney de la publier.

“ Le Gouvernement doit connaître maintenant les regrets et les sympathies que laisse le général Oudinot dans l'armée, dans l'administration civile de Rome et dans le cœur du Souverain-Pontife.

“ Le général Oudinot a rendu compte de sa mission, de la situation de nos affaires à Rome et à Gaète. Il a été longuement question de la lettre du Président. L'approbation du parti rouge, en Italie comme en France, a donné à ce document, suffit pour le condamner et pour justifier l'impression douloureuse qu'il a produite dans les rangs du parti modéré. La joie de nos ennemis est à elle seule un enseignement.

“ Il paraît qu'à la suite d'explications de la part de M. le Président, la lettre ne doit pas être considérée comme pièce officielle, mais seulement comme l'expression d'une opinion personnelle n'engageant point par conséquent, la politique générale du Gouvernement français.

“ Une note rédigée dans le sens de ces explications serait adressée au Pape et aux puissances intéressées dans les affaires d'Italie.”

On lit dans le *Courrier français* :
La démission de M. le général Rostolan

2° Tout ce qu'on dit des prétendus mauvais procédés des Cardinaux envers les généraux français est de toute fausseté.

Au contraire les Cardinaux leur ont montré en toute occasion les plus grands égards et la plus vive reconnaissance. Du reste, si je suis bien informé, les généraux se plaignent pas, et si l'on a rappelé le général Oudinot, ce n'est pas, apparemment, parce qu'il est mal avec les Cardinaux.

3° Le Pape, pour mieux témoigner sa reconnaissance à l'armée française, lui destinait un certain nombre de décorations, et un état des officiers, sous-officiers et soldats que les généraux jugeaient les plus dignes de les recevoir, avait été envoyé à Gaète. Est-ce là ce qu'on appelle un mauvais procédé ? Mais le gouvernement français à expressément refusé ces décorations, et le général Oudinot est le seul qui ait pu recevoir la sienne : ce procédé est-il bon ? On se trompe fort si l'on croit que l'armée française le trouve tel.

4° Ney, qui paraît être quelque chose comme M. de Lesseps, voulait que le général Rostolan mit à l'ordre du jour de l'armée la lettre du Président. Le général a refusé, se fondant sur ce que la lettre ne lui était pas adressée et n'avait aucun caractère officielle et aussi sur le mauvais effet qu'elle devait produire, et sur ce que les trois Cardinaux n'avaient rien fait ni rien dit qui pût autoriser à rompre ainsi violemment avec eux. Ce refus du général est positif et n'indique pas qu'il partage les préventions de votre président contre la commission de Gouvernement. Le bruit court qu'il a demandé son rappel, d'autres prétendent que s'il ne l'a pas demandé on le lui enverra. M. Ney, en attendant, a fait distribuer des copies de la lettre du Président.

De tous les faits, il résulte que les motifs mis en avant ne sont que des prétextes : la véritable raison est qu'on exigeait du Souverain Pontife des conditions incompatibles avec ses droits de souverain et contrairement à sa conscience. Le Pape a refusé, on se venge. Mais cette vengeance ne portera pas bonheur. On prétend forcer la main au Pape. On verra s'il est aisé de forcer sa conscience.

Remarquez qu'il n'est rien qu'on ait fait pour persuader à Pie IX de revenir à Rome immédiatement. C'était un piège ; une fois à Rome, dans les mains de votre gouvernement on se serait arrangé pour faire sous son nom tout ce qu'on aurait voulu.

“ Nous prions ceux de nos abonnés et les agents à qui nous avons envoyé des comptes de nous en faire tenir le montant aussitôt possible.

L'AMI DE LA RELIGION
ET
DE LA PATRIE.



“ Le trône chancelle quand l'honneur, la religion et la bonne foi ne l'environnent pas.”

QUÉBEC, 3 OCTOBRE, 1849.

Les journaux de Montréal ne contiennent rien d'important. La question du siège du gouvernement n'est pas encore décidée,

aura 12 hommes, basse-ville 12, St. Roch 24, St. Jean 18 ; outre un chef de patrouille et 2 constables spéciaux assermentés. Les relèves se feront d'heure en heure. Un grand nombre de citoyens offrirent le soir même leurs services et la patrouille a commencé dès avant-hier soir.

La distribution des Prix au petit séminaire de Québec aura lieu demain à 8 heures.

DIFFICULTÉS ENTRE
L'Angleterre et les Etats-Unis.

On lit dans le *Courrier des Etats-Unis* :

“ D'une part, tout est dit quant à présent sur l'affaire de M. Poussin ; de l'autre, le différend qui avait, prétendait-on, surgi entre M. Clayton et le représentant britannique, vient d'être étouffé au berceau par un démenti officiel. Le *Courrier and Enquirer*, qui paraît décidément avoir à New-York le privilège des communications du ministère d'Etat, s'est chargé de dissiper les rumeurs répandues à cet égard et déjà toutes prêtes à prendre une certaine consistance. Dans un paragraphe publié hier en tête de ses colonnes, il a déclaré formellement que nulle correspondance relative aux droits de l'Angleterre dans l'isthme de Nicaragua n'a eu lieu, entre le cabinet et le ministre anglais *ad interim* ; il n'a été par conséquent échangé aucune communication de nature à mettre les deux gouvernements sur un pied de raideur et de sécheresse diplomatiques. La forme et la place données dans les colonnes de notre confrère à cette rectification ne permettent pas de mettre en doute sa portée authentique ; il n'y manque en effet que le titre sacramental “ officiel ” pour compléter le certificat de son origine ministérielle.

Nous sommes prié d'annoncer que la Caisse d'Economie a établi son bureau dans la sacristie de l'église St. Jean. Le bureau est ouvert chaque dimanche, pendant 1 heure après les vêpres.

Mr. Aubin a proposé au conseil-de-ville un plan pour fournir de l'eau à la ville.

Nous voyons par les journaux de Montréal que des incendiaires parcoururent les campagnes à l'entour de la ville et y mirent le feu. Une grange remplie de grains et appartenante à M. H. Laporte de la Pointe-aux-Trembles, a été incendiée dimanche. Le feu avait été mis à quatre endroits différents de la grange.

Mgr. Timon, évêque de Buffalo, est arrivé en cette ville vendredi soir, et est descendu hier à Québec. Samedi matin, Sa Grandeur conféra la prêtrise au R. P. Eugène Cauvin, de la congrégation des Oblats, et la tonsure et les ordres moindres au frère Paul Gélot, de la même congrégation. *Mélanges.*

Patrouilles Volontaires.

ASSEMBLÉE PUBLIQUE POUR L'ORGANISATION DES PATROUILLES VOLONTAIRES.

Conformément à l'invitation de Son Honneur le maire de Québec, cette assemblée a eu lieu à l'hôtel du Parlement, hier, à 7 heures du soir. Une grande foule y assistait.

Olivier Fiset, R. Pope, C. A. Holt, Dr. Landry, James McDougall, John Sharples, Christopher Flanagan, Daniel McGie, John Gordon, I. A. Ceinder, James Cannon, Elzéar Fiset, Ed. Jones, G. T. Cary, Jonathan Wurtele, J. J. Saurin, N. U. Brown, P. Alleyn, Samuel Nichols, G. R. Browne, Clarke Ross, N. Balzaret, H. Gingras, W. L. Scott, Chs. Jones.

Sur motion de Hugh Murray, écuyer, conseiller, de ville, secondé par P. Dorion, écuyer, le comité suivant fut nommé pour le quartier Saint-Pierre, avec le corps de garde à l'hôtel Blanchard, à savoir :

(Liste non encore complétée.)

Sur motion d'Anréle Plamondon, écuyer, secondé par M. Ritchie, le comité suivant fut nommé pour le quartier Saint-Jean, avec corps de garde à l'hôtel Saint-Jean, à savoir :

MM. Alexis Dorval, George Reynar, R. G. Belleau, J. O. Labranche, M. A. Plamondon, E. L'Ecuyer, G. J. Mason, J. B. Dusseault, Joseph Roulier, Rémi Malouin, Antoine Pampalon, Et. Gingras, Prisque Marois, Benoit Marcoux, André Burn, Grégoire Marois, Elisé Darveau.

Sur motion de M. Rhéaume, secondé par M. Joseph Archer, le comité suivant fut nommé pour le quartier Saint-Roch, avec corps de garde chez M. Rhéaume ou Hamel, rue Desossés, à savoir :

MM. Jos Archer, Germain Guay, Dr. Barty, Dr. Rousseau, Théophile St. Jean, P. Gingras, Gasp. Garneau, Jos. Hamel, Prudent Vallée, J. P. Rhéaume, J. B. Pruneau, P. Lapointe, W. Verner, P. Allard, Joseph Allard, Jean Tourangeau, M. Lenfestey Et. Légaré, Ls. Ballard, Thos. Bourbeau, Jos. Nadeau, H. Vésina, Thos. Goulet, Isaac Lajeunesse, Jos. Lajeunesse, Jos. Landry, Ant. Benoit, Am. Renaud, Jos. Paquet, Jean Godbout, W. McLean, Thos. Atkins, Damase Breton, W. Arvin, A. Hamel.

Sur motion de M. Watt, secondé par M. McGie, le comité suivant fut nommé pour le quartier du Palais, avec corps de garde chez le Dr. Morrin, à savoir :

MM. Dr. Morrin, D. McGie, James Gillespie, A. B. Sirois, A. Mountain, J. Wait, A. H. Parant, C. M. DeFoy, P. Gingras, F. X. Julien, Jos. Légaré, G. Larouche, Foisy, Mercier, Dorion, G. Hall, Benjamin, Dr. Nault, Gauvin, Samuel King, Wm. McMaster, Geo. Alford, Alex. Robertson.

Sur motion de John Jones, écuyer, secondé par James Gillespie éc. le comité suivant fut nommé par le quartier Champ-plain, avec corps de garde à l'hôtel de madame Gilfoy, près du plan incliné, à savoir :

MM. Gordon, John Jones, L. Brok, Henry Noade, Armstrong, Dawson, Murray, Courtney, Bryen, Plaisance, Doran, Maguir, E. Gingras.

F. X. GARNEAU,
Secrétaire.

LES BRIGANDS A MONTRÉAL.— Dans la nuit de dimanche, Montréal a encore été le théâtre de nouveaux désordres. Deux hommes de police, tous deux canadiens-français, ont été battus très grièvement par des individus qui se sont jetés sur eux. Est-ce que ces bandits parcoureront nos rues encore longtemps comme cela, maltraitant et assommant tous ceux qu'ils rencontrent, sans qu'on puisse mettre la main sur un seul ? Les autorités municipales font-elles leur devoir ?—*Moniteur.*

LE PÉNITENTIAIRE PROVINCIAL.—Voici de quoi fermer la bouche à ceux qui crient si fort contre les dépenses que la commission d'enquête sur le pénitencier a coûté à la province. On estime les frais de cette enquête à £3,000, et voici les résultats qu'elle a produits. Les années précédentes, les dépenses pour l'entretien du pénitencier s'élevaient à la somme de £16,000, tandis que cette année, par suite de la réforme qu'on a pu y faire par cette enquête, la dépense ne sera que de 11,000. De sorte que les frais de l'enquête, ajoutés à la dépense de l'entretien du pénitencier réformé laissent encore une économie de

une lettre conçue dans ces termes :

“ Monsieur, si vous tentez de donner l'alarme, vous êtes mort. (Ceci formait une sorte d'épigraphe.)—Monsieur, les sous-signés demandent \$300 et votre montre, cette nuit. Si vous refusez, nous entrerons, pillerons la maison et y mettrons le feu. Nous vous donnons dix minutes pour faire ce que nous demandons, et pour placer la somme et la montre à côté de la petite porte devant votre maison. Nous sommes armés jusqu'aux dents ; votre maison sera tout d'abord incendiée si vous refusez. Soyez prompt, et donnez la somme.—*Nous sommes avec respect (signé) une bande de 15 ESQUIRES.*”

M. Manice répondit à cette requête par un coup de feu qui mit les malfaiteurs en fuite. Un d'entr'eux cependant a pu être arrêté le lendemain. *Idem.*

—Nous conservons au lit de mort les idées qui toute la vie ont meublé notre cerveau. Haller, le grand physiologiste, se tâte le pouls, et dit : “ Cet homme n'a pas plus de cinq minutes à vivre, on m'a fait venir trop tard.” Il mourut cinq minutes après. Un usurier, au lieu de baisser le crucifix que lui présentait son confesseur, le prit, et le pesant dans ses mains, il s'écria : “ C'est bien léger, je ne puis pas prêter plus de trente francs là-dessus.”

NAISSANCE.

A Québec, le 27, la Dame de M. Jos. Hamel, marchand, a mis au monde un fils.

MARIAGE.

A Boucherville, le 2 oct, George Derberats, éc. l'un des imprimeurs de la Reine à Delle, Marie Louis Pothier, fille unique de feu l'Hon. Toussaint Pothier.

BANQUE DE PRÉVOYANCE ET D'ÉPARGNES DE QUÉBEC.

La charge de caissier de la susdite étant sur le point de devenir vacante par la retraite du sous-signé, des soumissions de candidats à la dite charge pourront être adressées au bureau des directeurs de la banque, au bureau de laquelle on pourra obtenir tout renseignement.

C. H. GATES,
Québec, 3 octobre 1849. Caisier.

Séminaire de Québec.

LA DISTRIBUTION DES PRIX, qui n'a pu avoir lieu à l'époque ordinaire, se fera JEUDI, le 4 Octobre prochain à 8 h. du matin. Les parents et les amis des élèves sont invités à y assister.

Québec, 28 sept. 1849.

MARTIN RAY,

Au pied de l'escalier de la Basse-ville, est nommé AGENT des EAUX de PLANTAGENET. C'est le seul dépôt dans Québec. Québec 28 sept. 1849.

Dr. GIROUX,

APOTHECAIRE, à transporté son Etablissement 2, RUE LA FABRIQUE vis-à-vis le Magasin de M. Boisseau, Frères du Marché de la Haute-Ville, QUÉBEC.

Digne d'attention.

Vous-vez conserver votre santé, citoyens de Québec ?

Vous-vez vous tenir en garde contre la maladie qui est attendue dans le pays ?

FAITES comme les citoyens de Montréal : buvez de l'Eau de Plantagenet. Vous verrez par les nombreux certificats des premiers médecins de Montréal, qui est absolument nécessaire de faire usage de cette Eau dans ce temps-ci. S'en est vendu dans les trois dépôts à Montréal, depuis le 3 mai au 18 Juin, 11,500 gallons.

LE CALENDRIER ECCLESIASTIQUE DE QUEBEC

Pour l'Année 1850.

LE SOUSSIGNÉ informe MM. les Curés et les Marchands des campagnes des Diocèses de Québec et de Montréal, qu'il a seul le privilège d'imprimer le *Calendrier Ecclésiastique de Québec*, ci-devant imprimé par M. NELSON. En conséquence les marchands qui désireront se procurer ce Calendrier, voudront bien s'adresser directement au bureau de l'*Ami de la Religion et de la Patrie*, 14, Rue Ste. Famille, près du Séminaire de Québec.

On pourra se le procurer à Montréal, chez E. R. Fabre & Cie, 3, Rue St. Vincent. Il sera mis en vente vers le 15 du courant. — Avis en sera donné. Prix à la douzaine, 2s. — Par 12 douzaines, (1 grosse.) 21s-6d. — Par copie, 6 sous.

STANISLAS DRAPEAU,

Québec, 3 octobre, 1849.

Ghs. Baillargé.

PRACTIQUE et enseigne l'Architecture, l'Architecture, le Génie Civil. Rue St. François, No. 12. Québec, 4 Juillet 1849.

REBELLION!

NOUVEAU CERTIFICAT.

Depuis que l'analyse de l'EAU DES SOURCES DE PLANTAGENET a paru devant le public, j'en ai recommandé l'usage à beaucoup de mes malades, qui en ont retiré un bien considérable. Elle est bien appropriée à beaucoup d'autres maladies des organes urinaires, aux affections de la peau, à la constipation provenant de dérangements soit gastriques ou hépatiques, aux affections scrofuleuses, et à quelques formes de l'Hydropisie.

Comme moyen d'apaiser la soif intense qui accompagne le Choléra, et d'aider à la cure de cette maladie, lorsqu'on l'ajoute à quelque autre traitement, elle doit former un médicament des plus précieux.

GEORGE D. GIBB.

Licencié du Collège Royal de Chirurgiens d'Irlande. Montréal, 3 juillet 1849.

Le propriétaire, par ordres des Médecins de l'Hôpital-Général de Montréal, fournit journellement de grandes quantités de cette Eau curative pour le traitement des maladies sous traitement à cet Hôpital. S'adresser au Dépôt, No 1, Rue Des Jardins, Haute-Ville.

J. HAYTER.

Québec, 9 Juillet 1849.

Chemin de fer de Québec à Melbourne!

HOTEL DE VILLE, Québec 22 sept. 1849.

A une assemblée du Conseil de Ville, tenue hier, il fut unanimement résolu: Que Son Honneur le Maire convoque une assemblée publique des citoyens de Québec afin de connaître l'opinion et les sentiments des habitants de cette ville, sur l'opportunité d'émettre des bons ou d'émanciper de la corporation jusqu'à concurrence de cent mille louis, à toute compagnie maintenant existante ou qui pourra se former plus tard, pour construire un chemin de fer de Québec à Melbourne, où il fera sa jonction avec le chemin de fer de Montréal et Portland, et au moyen duquel une communication non interrompue sera ouverte en toute saison avec Montréal et les Etats-Unis.

Certifié, F. X. GARNEAU, Greffier de la cité,

Conformément au désir exprimé dans la Résolution ci-dessus et pour l'objet qui y est mentionné, je convoque par le présent une assemblée des citoyens de Québec à l'hôtel du Parlement, en cette ville pour JEUDI le QUATRIEME jour d'OCTOBRE prochain, à DEUX heures après midi.

G. O'KILL STUART, Maire.

W. H. ASHWORTH & Co. E.

ETABLISSEMENT DE

Chapeaux et de Fourrures,

No. 22, RUE LA FABRIQUE, HAUTE-VILLE DE QUÉBEC.

INFORMENT respectueusement leurs amis et le public en général, qu'ils ont reçu via New-York, un grand et superbe ASSORTIMENT de CHAPEAUX, qui, pour l'élégance et la légèreté, surpassent tout ce qui a été jusqu'ici offert au public, comprenant toutes les variétés et les modes pour l'été.

Ils prennent la liberté d'attirer l'attention des Messieurs sur leurs meilleurs

Chapeaux de Gutta Percha

velouté, dont ils ont reçu quelques échantillons dans le dernier goût de Paris. Leur légèreté et leur élasticité aussi bien que leur nouveauté, les rendent dignes d'attention.

—AUSSI—

Meilleur CASTORS de Cooper et Cie, de Londres; Chapeaux moyens et communs de Castor et de Satin, qu'ils sont disposés à vendre à des prix très réduits, tel que suit:

Meilleur castor,	auparavant	30s,	maintenant	20s.
Chapeaux à patente, teint à la vapeur,	"	20s,	"	15s.
Do Double velouté,	"	15s,	"	8s-9d.
Chapeaux forts et imperméables,	"	10s,	"	6s-6d à 5s.

Chapeaux de Satin depuis 5s et au-dessus. Constantement en main, Chapeaux à calotte haute et basse, pour le soleil, de Rowly, Palo Alto, Pedro, Chapeaux avec dessus ciré. Glengarry, &c., &c.

CHAPEAUX D'AMAZONE,

Casquettes de drap, Navales, Militaires et de gout, &c., &c.

W. H. A. & Cie, en offrant leurs remerciements pour le soutien sans exemple donné à leur établissement, prennent la liberté d'informer qu'aucuns efforts de leur part ne seront épargnés pour mériter le même patronage. POINT DE SECOND PRIN.

Québec, 16 mai, 1849

RICHARD J. SHAW,

Nouveau magasin de Quincaillerie,

RUE ST. PAUL. No. 55, PRES DU MARCHE.

Importateur de Londres, Birmingham, Sheffield et des tats-Unis.

PEINTURES, HUILES,

TEREBENTINE,

VITRES,

SOUFFLETS DE SMITH

FUSILS, PISTOLETS,

HACHES, TOILE,

COUTELLERIE



COULEURS, VERNIS,

ENGLUMEZ, VIS,

POUDRE & PLOMB,

CHAINES, CORDAGEZ,

OUTILS DE MENUISIER,

ARTICLES EN METAL

BRITANNIQUE, &c.

R. J. SHAW informe le public qu'il vient d'ouvrir son ETABLISSEMENT avec assortiment complètement nouveau, reçu par le Roy O'More, Barbours, et autres vaisseaux, et qu'il offre en vente à une réduction considérable sur le prix ordinaire. Québec, 1er Juin, 1849.

VIN et PILLULES DES BOIS

DR. HALSEY.

Médecine plus agréable et plus effective qu'aucun des remèdes découverts jusqu'à aujourd'hui, qu'on peut prendre en tout temps et sans discontinuer ses occupations:

Possèdent une saveur amère agréable, et égale à celle d'un bon vin de Porto. UNE PIASTRE la Bouteille de Printe. Le contenu d'une seule bouteille dure plus longtemps et produit dix fois plus d'effet qu'aucun autre remède en usage.

CONCITOYENS, Médecins, Hommes de Science, Commerçants, Cultivateurs, en mettant à votre disposition la meilleure médecine que l'homme ait jamais connue, et pour un prix qui en couvre à peine les frais de fabrication, nous pouvons vous assurer d'une manière incontestable, qu'elle n'a pas son égale, en valeur médicale.

D'excellents chimistes ont très bien reconnu, que presque toutes les plantes végétales dans leur état naturel, ont des propriétés différentes, et que souvent ces propriétés sont d'une nature toute opposée. Par la méthode habituellement employée pour préparer les médecines, (qui est l'ébullition,) on est exposée à perdre par l'évaporation une partie des propriétés médicales, et de plus à produire un mélange inutile ou presque sans effet, en faisant bouillir ensemble les parties saines et nuisibles des plantes.

Il n'en est pas ainsi DU VIN DES BOIS. Cet article n'est pas préparé par l'ébullition, et ne contient ni mélasse, ni réglisse, ni aucune espèce de sirop. Mais c'est le vin pur, extrait des plantes le plus remarquables du pays, et des principales plantes exotiques du monde connu, y compris le CERSIER SAUVAGE et la SALSE-PAREIL, au moyen d'un admirable appareil chimique, qui sépare les propriétés vraiment médicales, de celles qui sont inutiles et retient seulement celles qui sont en harmonie avec le principe vital et l'organisation humaine.

Le Vin des Bois se recommande pour la guérison certaine de l'Hydropisie, la Gravelle, la Jaunisse, la Dyspepsie, la Constipation, le Rhumatisme, la Goutte, la Perte d'appétit, les maladies du Foie, du Cœur, des Reins, de la Poitrine, les Rhumes et la Consommation.

Le Vin des Bois est une médecine si appréciable pour les femmes: il est surtout fortement recommandé contre ces infirmités auxquelles les femmes de constitution délicate sont si sujettes.

GRANDE MEDECINE POUR LE PRINTEMPS ET POUR L'ETE: il a la propriété de rétablir ces indispensables évacuations par les pores et la peau, nommées TRANSPARATION INSENSIBLES et de procurer un SANG PUR, première condition d'une bonne santé. Dans les endroits où l'on connaît le VIN DES BOIS, bon nombre d'individus ont coutume de s'en procurer deux ou trois bouteilles, d'autres une demi douzaine, vers le printemps, pour l'employer dans leur famille comme remède purificateur et fortifiant, afin de se préserver de maladies pendant les chaleurs et durant les temps où l'on y est le plus sujet.

Son action sur le sang est tellement marquée, qu'il guérit toutes les ERUPTIONS CUTANÉES, les SCROPULES, les DARTRES RONÇANTES et les ERISYPELES, sans qu'il en reste la moindre trace.

Presque toutes les infirmités sont accompagnées d'un état maladif de l'estomac, des entrailles et des organes sécréteurs. Il est de toute importance que les fonctions de ces organes aient leur cours, et que la bile et les matières morbides disparaissent de l'estomac, pour que LE VIN DES BOIS agisse plus fortement, et puisse produire ainsi ses résultats importants. Comme il est absolument nécessaire, avant de commencer à prendre du vin, de préparer le corps à en subir tout l'action, à cet effet, il est absolument nécessaire, dans plusieurs maladies, de prendre une ou deux doses. DES PILLULES GOMMÉES OU SUCRÉES DU DR. HALSEY,

L'action de ces pilules s'harmonie avec celle du vin. Elles forment les fonctions sécréteurs. Les Pilules des Bois ont les mêmes propriétés que le vin; elles forment un purgatif puissant, agréable et végétal.

Ces grands effets purificateurs et fortifiants du Vin et des pilules des Bois s'exercent encore sur bien d'autres maladies que celles qui ont été sus-mentionnées.

GUÉRISON D'UN CAS SINGULIER DE DÉBILITÉ NERVEUSE.

Philadelphie, 7 sept. 1848.

Dr. G. W. Halsey, Je certifie que ma femme a été guérie d'une terrible maladie nerveuse, dont elle était atteinte depuis cinq ans. Elle était quelquefois si difficile à gouverner, que nous croyions qu'elle devenait folle. Souvent elle s'élevait en criant au milieu de la nuit dans des transes et des crises fâcheuses, couverte de sueur et entièrement épuisée de faiblesse. Elle avait perdu presque toutes ses forces, et elle tremblait continuellement qu'il ne lui arrivât quelque grand malheur. Elle resta dans ce déplorable état jusqu'au mois de juillet, où je lui procurai une

bouteille de votre Vin des Bois et une boîte de vos Pillules. Nous trouvâmes que cela lui était d'un grand secours; j'en fis acheter encore trois bouteilles, et elle n'a pas discontinué d'en prendre jusqu'à aujourd'hui, quoiqu'elle se trouve maintenant si parfaitement bien, que son état n'en requiert pas un plus long usage. Elle est persuadée que votre excellente préparation lui a sauvé la vie.

Je suis, etc.,

JOSEPH C. PAULDING.

Je connais très bien la famille de M. J. C. Paulding et je sais que Madame Paulding a été tourmentée par des souffrances d'esprit et de corps pendant plusieurs années, et qu'elle se porte bien maintenant grâce à la médecine du Dr. Halsey.

A. L. BARNES, D. D.

DÉBILITÉ COMPLETE, MAL- CREUR, CONSUMPTION DU CORPS.

Ces infirmités sont quelques fois caractérisées par affaiblissement, et un entier épuisement de forces après un exercice, sans que l'appétit diminue. Chez d'autres individus, elles s'annoncent par un abatement et une lassitude temporaire, par la pâleur et l'altération du visage, par une respiration difficile, etc. D'autres cas présentent alternativement de la constipation et du relâchement.

Beaucoup de malheureux atteints de ces fâcheuses maladies doivent leur guérison au Vin des Bois. Pendant les derniers mois, nous avons eu l'occasion d'en constater plus de mille applications par des personnes atteintes de ce genre de débilité. Chacune a recouvré la santé par l'usage qu'il a fait de cette médecine, comme nous l'avons vu ensuite. Plusieurs étaient atteintes de palpitation de cœur, de dépression d'esprit et d'une grande débilité. Les personnes faibles de cette catégorie sont plus sujettes à succomber (si elles sont atteintes sévèrement) par ce que leur corps ne peut supporter toute la force de la maladie.

Le certificat suivant est d'un des plus respectables médecins du Maryland. Baltimore, 15 déc. 1848.

Dr. G. W. HALSEY,

J'ai souvent recommandé votre Vin des Bois dans des maladies que je traitais, et j'en ai obtenu les plus heureux résultats. Il a effectué en peu de semaines la guérison de plus de 30 cas de débilité et de maladies nerveuses. Je ne crains pas de recommander au public le vin et les pilules, parce que je les crois des remèdes de premier mérite.

J. C. TANNEY.

MALADIES BILIEUSES.

Ces maladies sont très communes en toute saison, mais particulièrement pendant le printemps et l'automne. Pour la bile, les Pilules des Bois sont seules suffisantes, et une seule boîte suffit pour préserver une famille pendant la saison, et même toute l'année.

DÉSEPOIR DE GUÉRISON.

Columbus, Ohio 9 déc. 1848.

Dr. G. W. HALSEY,

Je certifie que l'hydropisie m'avait mis dans l'état le plus désespéré, et que votre Vin des Bois, par une bénédiction de la providence m'a guéri radicalement. Quand je commençai à prendre de vos remèdes, l'été passé, mon corps était rempli du double de son volume ordinaire. J'avais peine à respirer, et une méchante toux me travaillait horriblement. Longtemps auparavant j'avais désespéré d'en jamais revenir, tout ce que j'avais fait jusque-là ne m'ayant servi à rien, quoique j'eusse pris un grand nombre de médecines et que j'eusse subi la ponction deux fois. La première bouteille de Vin des Bois, et une boîte de pilules me soulagèrent d'abord, ce qui m'encouragea à continuer de m'en servir. Je fis donc acheter six bouteilles de vin et 3 boîtes de pilules, dont je me suis servi pendant trois mois, et j'ai toujours été de mieux en mieux. Le gonfle-

ment a entièrement disparu, et je me sens maintenant aussi fort et aussi bien portant que j'ai jamais été. Aucun remède, n'a jamais été si utile dans ce genre de maladie que votre vin et vos pilules. Plusieurs autres cas désespérés ont aussi été guéris par l'usage de ces compositions.

NATHANIEL MAYNARD.

INFIRMITÉS PRINTANIÈRES.

Au commencement des chaleurs plusieurs personnes sont atteintes de maux de tête, d'une faiblesse fébrile, et de manque d'appétit. Pendant l'hiver le sang s'épaissit et se charge de matières impures. La poitrine est surchargée de bile; les pores de la peau se rétrécissent, et tous ces accidents donnent cours aux infirmités sus-mentionnées. La transition du froid au chaud exige un changement parallèle dans les fluides du corps et une libre exhalation par les pores. Le Vin et les Pilules du Dr. Halsey rendent la nature capable de subir ces vicissitudes de saison. Une ou deux doses de Pilules et l'emploi d'une seule bouteille guérissent ces infirmités, et donnent encore au système la force de résister à l'invasion de la maladie pendant l'été, et les temps insalubres.

DISPEPSIE.

Il est un grand nombre de personnes atteintes de cette maladie affligeante; et plusieurs ignorent sans doute la nature du mal qui les accable. On peut le reconnaître cependant à quelques-uns des symptômes suivants: agressement d'estomac, débilité nerveuse, dépression d'esprit, oppression languoureuse après les repas, pesanteur sur l'estomac, indolence, maux de tête, indigestion, constipation, brûlement de cœur, langue chargée, flatuosité, éruption de sueurs froides, et quelquefois insomnie.

Les malades atteints de dyspepsie sont très à plaindre et plus on diffère le traitement, plus la cure devient difficile. Nous avons des certificats qui prouvent quelle a été l'efficacité du Vin des Bois dans des centaines de cas de cette maladie.

FIÈVRE TREMBLANTE OU FRISON.

Ces maladies sont trop connues pour qu'il soit nécessaire de les décrire; elles sont causées par les exhalaisons miasmatiques des marais, par les matières végétales en putréfaction dans les nouveaux pays, par le voisinage de régions basses et marécageuses.

Lorsque nous fîmes connaître au public pour la première fois le Vin des Bois, nous n'eûmes pas d'abord la prétention d'en étendre l'usage à ce genre de maladie. Mais depuis nous avons été témoins oculaires de la cure opérée dans des accès de fièvre aussi violentes qu'on puisse voir. Pendant le règne de la fièvre dans le New-Jersey, il se passa à peine un jour qu'il ne nous ait donné des preuves nouvelles de la valeur de ce médicament dans ces maladies, et, autant que nous avons pu l'apprendre, il n'a jamais manqué de faire cesser les accès, ni de rendre la santé au patient.

JAUNISSE.

Cette maladie est causée par l'obstruction des conduits de la bile, ce qui force la bile à se mêler avec le sang, et donne ainsi une teinte jaune à tout le système, au point que dans le fort de la maladie, la saignée est jaune et amère. L'urine fortement colorée, la peau jaune d'abord finit par devenir presque noir. Dès le commencement de la maladie, le malade ressent de l'engourdissement, il est oppressé et constipé, il manque d'appétit, et une teinte jaune se fait remarquer sur le blanc des yeux. Nous avons plusieurs preuves de guérison opérée par les Pilules et le Vin des Bois dans les cas les plus graves de cette maladie. Vin des Bois, 1 Piastre la bouteille: — Pilules 30 sous la boîte.

Agents à Montréal: DR. PICAULD, W. LYMAN Co. JOHN KINAN et P. NOURRIE Trois-Rivières. Québec J. AUSSON. Dr. MOREAU St. Jean.

Grande réduction dans le prix des BOTTES & SOULIFS.

POUR ARGENT COMPTANT.

MAGASIN EN GROS ET DÉTAIL.

NO. 12, RUE BUADE, HAUTE-VILLE, QUÉBEC.

THOS. COWAN

AYANT loué le vaste magasin ci-devant occupé par M. W. S. Henderson & Cie, et ayant fabriqué tout l'hiver

pendant le temps où les gages étaient bas, une quantité considérable d'articles élégants dans sa ligne, les offre maintenant en vente, pour comptant à 25 pour 100 plus bas que les prix généralement demandés en cette ville.

T. C., a adopté cette manière de faire des affaires en conséquence de la difficulté de faire rentrer les dettes, et il ne fera plus payer aux familles, à ses pratiques achetant au comptant une charge extra sur les effets pour couvrir les mauvaises dettes.

BOTTES de Messieurs et SOULIFS de Dames faits à ordre. Québec, 1er juin 1849.

DÉPOT DE MONTRES ET D'HORLOGES AMÉRICAINES.

NO. 9 RUE SOUS-LE-FORT, BASSE-VILLE.

—AVIS—

VENTE du soir par le soussigné, de Marchandises Sèches, Hardes faites, Quincaillerie etc etc. les LUNDIS, MARDIS et MERCREDIS, de chaque semaine pendant l'été.

Conditions,—COMPTANT.

P. O'DOUD. F. & C.

Québec, 16 mai 1849.

ECOLE DU MONT-PLAISANT, FRANÇAISE ET ANGLAISE tenue par J. G. SMITH, Rue d'Aiguillon, faubourg St. Jean, en haut de l'Eglise - Québec, 7 mai 1849.

Avis à ceux qui doutent.

ANALYSE des eaux des sources de Plantagenet.

LES EAUX MINÉRALES DES SOURCES DE PLANTAGENET sont fortement salines et contiennent une quantité considérable des composés de BROME et d'IODE auxquel les cette classe d'eaux sont redevables d'une très grande partie de leur VERTU MÉDICINALE. Elles contiennent en outre une grande proportion de magnésie à l'état de Bicarbonate en solution. J'ai soumis à une analyse minutieuse une quantité des eaux que le propriétaire M. CH. LA ROCQUE m'a procurées et j'ai obtenu les résultats suivants :

Table listing chemical components and their weights: Chlorure de soude (81,66200), Chlorure de potasse (72850), Chlorure de chaux (95180), Chlorure de magnésie (1,71654), Bromure de magnésie (0,63639), Iodure de magnésie (0,63689), Carbonate de chaux (6,23301), Carbonate de magnésie (6,2330), Carbonate de fer (0,6748), Silice (49000).

La pesanteur spécifique de l'eau est 1006,377. Contenant eau pure 1000. Comme je n'ai pas recueilli l'eau à la source, je ne puis déterminer la quantité d'acide carbonique qu'elle contient, mais cette quantité paraît être considérable.

La pesanteur spécifique de l'eau est 1006,377. Contenant eau pure 1000. Comme je n'ai pas recueilli l'eau à la source, je ne puis déterminer la quantité d'acide carbonique qu'elle contient, mais cette quantité paraît être considérable.

En buvant de l'eau de Plantagenet le public n'a rien à craindre du choléra.

CERTIFICATS DES MÉDECINS DE MONTREAL.

L'analyse des eaux de Plantagenet n'ayant été soumise telle que faite par M. Hunt chimiste de la commission géologique, je considère que l'eau présente une combinaison et un agent médicamenteux précieux qui la rend admirablement propre à la recommander contre plusieurs maladies. On la trouve capable d'aider à une indication laxative, anti-acide et altérante, et avec de tels objets en vue elle deviendra précieuse dans les scrofules, dans les formes cancéreuses de rhumatisme et de goutte. Dans les maladies urinaires où un traitement alcalin pourrait être utile dans quelques degrés avancés particuliers de l'estomac dans ce dernier cas sa puissance anti-acide et altérante, devra rendre de grands services.

Les quantités d'Iode de Brome et de Magnésie me paraissent considérables, et en conséquence donnent une grande importance à l'eau de Plantagenet dans les maladies où ces agents actifs sont surtout employés. Ayant, en plusieurs occasions, employé les eaux dans ma pratique privée je puis certifier que son action sur les intestins n'est nullement irritante.

A. HALL, M. D. Professeur de chimie, Collège McGill. Depuis que j'ai vu l'analyse de l'eau de Plantagenet faite par M. Hunt je l'ai considérée comme un agent médicamenteux précieux et l'ai recommandée dans un grand nombre de cas où je pensais que les principes salins et autres ingrédients qu'elle contient, seraient utiles à mes malades.

M. M. S. L. Professeur d'accouchement etc à l'université du collège McGill. Le propriétaire de sources minérales de Plantagenet, M. CH. LA ROCQUE m'a demandé mon opinion sur l'efficacité de cette eau. Je l'ai récemment employée dans des cas chroniques de dyspepsie avec un avantage décisif. J'ai trouvé qu'elle augmentait l'appétit et agissait doucement comme laxatif. D'après leur composition démontrée dans l'analyse faite par T. S. Hunt etc. je la crois capable d'exercer une influence favorable sur le foie et les reins.

Montréal, 29 avril 1849. Monsieur. Vous m'avez témoigné le désir d'avoir mon attestation sur les vertus médicinales de l'Eau de Plantagenet, je me rends bien volontiers à votre demande et suis heureux de vous exprimer la confiance que j'ai sur l'efficacité et l'influence heureuse qu'elle détermine sur l'issue de plusieurs maladies obscures, contre lesquelles la thérapeutique la plus rationnelle a échoué.

Les différents éléments salins qui rentrent dans la composition de cette eau, sont de nature à m'autoriser, à la recommander spécialement dans les rhumatismes, les affections scrofuleuses, profondes et constitutionnelles; les tumeurs blanches, les névralgies et plus particulièrement la sciatique.

Les personnes chez lesquelles les fonctions de l'estomac ont été perverties par suite de l'usage immodéré des boissons alcooliques, y trouveront un excellent correctif, bien propre à rétablir le ton de cet organe et l'harmonie des fonctions de l'économie en général. Agréé Monsieur, J. L. LEPROLON, M. D.

Monsieur. Les nombreux certificats que vous avez reçus des plus éminents Médecins du pays me dispensent de faire l'éloge de votre Eau Minérale. J'ajouterais seulement que toutes les personnes qui en achètent à ma Pharmacie et qui en font usage s'accordent à reconnaître leur effet salutaire et la recommandent à tous leurs amis. J'ai l'honneur de vous saluer. P. E. PICAULT, M. D.

Dundee, 17 Avril 1849. Mon cher ami, En remerciement des eaux Minérales de Plantagenet, que vous avez eu la bonté de m'envoyer, et dont j'ai fait l'essai dans plusieurs cas de dyspepsie, et d'humatisme etc. etc., je suis heureux de pouvoir vous dire, que ces eaux sont un bienfait à la nature, et qu'elles doivent être recommandées à nos Habitants des Campagnes surtout, comme remède avantageux et à bon marché.

J'ai conseillé à des femmes enceintes, sujettes à la constipation d'en faire usage, et elles se sont trouvées très bien. Elles ont aussi guéri deux dames sujettes aux fleurs blanches qui en ont fait usage sur ma recommandation. Je ne doute pas que dans le choléra, d'après l'analyse qui vient d'être faite par T. S. Hunt, Chimiste, qu'elles seront très utiles, surtout si on a le soin de s'en servir comme préservatif, et de se purger d'avance avec ces eaux. L. H. MASSON, M. D.

J'ai recommandé à plusieurs de mes patients de faire usage des Eaux des Sources de Plantagenet, et ils s'en sont invariablement bien trouvés; répondant à l'action de l'estomac, excitant l'appétit, agissant légèrement mais efficacement sur les poulmons et les intestins, spécialement sur ces derniers. Les invalides s'y attachent beaucoup. WOLFRÉD NELSON, M. D.

Montréal, 21 mars 1849. Monsieur. L'analyse de l'eau de Plantagenet, fournie par M. Hunt, la recommande aux membres de la profession Médicale comme un bon auxiliaire dans certains cas de dérangement des organes digestifs et assimilateurs, dans quelques cas de Dyspepsie, de Gouttes et de Rhumatisme, dans certaines affections de cœur, du foie, des reins, de la peau et dans des formes spéciales de scrophules ou gérénelles. J'ai prescrit l'eau pendant le mois dans une des salles cliniques de l'Hôpital Général de Montréal, je ne suis pas encore préparé à offrir aucune déduction quant aux résultats de mon peu d'expérience sur son utilité dans les maladies contre lesquelles j'ai employé l'eau. Je suis votre etc. FRANCIS BADGLY, M. D. Professeur de Médecine Clinique à l'Hôpital Général.

Montréal, 29 mars 1849. Monsieur. Pour répondre au désir que vous m'avez témoigné de connaître mon opinion sur les effets et l'utilité des Eaux de Plantagenet, je n'hésite pas à dire que d'après l'analyse qui en a été faite par M. T. S. Hunt chimiste de la Commission Géologique, et à raison de leurs propriétés toniques, altérantes, diurétiques et purgatives qui résultent de leurs parties constituantes, elles devront être recommandées, suivant le mode d'administration, dans le traitement du rhumatisme, de la goutte, de certaines dyspepsies des affections du foie, des scrofules, des hydropisies et de plusieurs autres maladies, lorsqu'elles seront employées d'une manière judicieuse. Mes médicaments de cette nature sont de beaucoup préférables, selon moi, à une foule d'autres, qui nous viennent de partout, dont la composition et conséquemment les propriétés ne sont point connues, et qu'on ne se fait pas scrupule, cependant, de recommander, sans discernement, dans la curation de toutes les maladies.

Le témoignage qu'on a donné en faveur des Eaux contre le choléra ne paraît mériter l'attention. Cette médication offre beaucoup d'analogie avec celle préconisée en 1832 par le Dr. Stevens et l'une des plus fécondes en résultats satisfaisants. Votre, etc. J. G. BIBAUD, M. D. Prof. d'Anatomie, Ec de Méd. de Montréal. 31 mars 1849.

Ayant examiné l'analyse faite par T. S. Hunt, écuyer, des Eaux Minérales des Sources de Plantagenet, je dois à la justice de dire que, d'après leur composition, elles peuvent être employées avec avantage dans la dyspepsie, le rhumatisme les maladies nerveuses, les fièvres bilieuses, l'hydropisie, les hémorroïdes, la constipation, le scorbut, les écoulements, etc., etc. Plusieurs de mes malades à qui je les ai recommandées pour la dysurie et la dysenterie, en ont retiré un avantage bien marqué. Je ne doute pas qu'elles puissent être utiles dans le choléra surtout, si on l'emploie comme préservatif en se purgeant d'avance et dans le début de la maladie. E. H. TRUDELL, M. D.

Montréal, le 10 avril 1849. D'après l'analyse des sources de Plantagenet par M. Hunt. L'eau de Plantagenet paraît bien adaptée comme étant médicamenteuse contre le plus grand nombre de ces maladies chroniques et de ces dérangements dans lesquels les parties salines du sang sont ou diminuées de quantité ou détériorées dans leur qualité, contenant les plus importantes de ces substances combinées par la nature en forme agréable à prendre. Et pour la même raison elle paraît bien adoptée pour neutraliser les effets pernicieux des poisons contagieux et miasmatiques sur le sang et en conséquence elle sera vraisemblablement utile durant l'existence des fièvres épidémiques et contagieuses, l'influenza et le choléra. Quant aux propriétés médicinales de l'eau de Plantagenet dans la dernière de ces maladies, on a déjà le témoignage de l'expérience. W. FRASER, M. D. Professeur de médecine au collège McGill. Montréal, 23 avril 1849. Monsieur. Après avoir pris connaissance d'un avis émis par vous dans quelques journaux de cette ville, par lequel vous faites connaître le résultat de l'analyse des eaux minérales des sources

de Plantagenet, par M. Hunt, Chimiste, je crois devoir dire, sur votre demande, que les Chlorures et les Carbonates alcalins, le Carbonate de fer, les Iodures et les bromures de magnésie contenus dans ces eaux les rendent recommandables surtout dans certains cas de dyspepsie, pour combattre la constipation qui survient dans cette affection; je crois que l'on peut employer ces eaux minérales dans certains cas d'embarras gastriques, et ainsi que dans certaines maladies chroniques de la peau. Je suis monsieur Votre etc. J. EMERY CODERRE.

D'après l'analyse de l'eau de Plantagenet faite par T. S. Hunt etc. je me sens très favorablement disposé à en recommander l'usage dans la dyspepsie, la goutte, les affections des reins et aussi dans le rhumatisme chronique. Comme je n'ai encore fait qu'un petit nombre d'essais sur ces effets, je ne puis ajouter d'autre témoignage de mon expérience que celui de son efficacité comme laxatif agréable et diurétique, et je considère qu'elle mérite bien l'attention du public. J. S. CRAWFORD, M. D. Professeur de clinique médicale et chirurgicale au collège McGill. Montréal, 13 avril 1849.

Montréal, le 14 avril 1849. Il n'y a que quelques semaines depuis la publication de l'analyse de M. Hunt, que mon attention a été attirée spécialement sur l'eau minérale de Plantagenet, je n'ai encore eu l'occasion d'expérimenter son efficacité que dans quelques cas de souffrances dyspeptiques, mais je n'ai aucun doute, la combinaison d'après les principes médicamenteux précieux qui entrent dans sa composition qu'elle deviendra un des remèdes les plus efficaces contre beaucoup de maladies de l'estomac et spécialement des intestins surtout accompagnées d'un excès d'acidités dans ces organes. Dans quelques unes des formes les plus communes de maladie circulaires, dans la goutte, le rhumatisme et dans le plus grand nombre de maladies de faiblesse demandant un traitement légèrement stimulant et relaxatif.

GEO. W. CAMPBELL, M. D. Professeur de chirurgie au collège McGill. Petite rue St. Jacques 23 avril 1849.

Montréal 23 avril 1849. D'après l'analyse de l'eau de Plantagenet faite par M. Hunt, je n'ai aucun doute, qu'on la trouvera très utile dans les maladies rhumatismales, goutteuses et dyspeptiques, mais comme je ne l'ai pas encore prescrite je ne puis parler par expérience personnelle de ses propriétés médicinales. B. L. MACDONALD, M. D. professeur de médecine au Collège McGill. Montréal, 10 Avril 1849.

Monsieur. L'analyse de l'eau de Plantagenet, fournie par M. Hunt, la recommande aux membres de la profession Médicale comme un bon auxiliaire dans certains cas de dérangement des organes digestifs et assimilateurs, dans quelques cas de Dyspepsie, de Gouttes et de Rhumatisme, dans certaines affections de cœur, du foie, des reins, de la peau et dans des formes spéciales de scrophules ou gérénelles. J'ai prescrit l'eau pendant le mois dans une des salles cliniques de l'Hôpital Général de Montréal, je ne suis pas encore préparé à offrir aucune déduction quant aux résultats de mon peu d'expérience sur son utilité dans les maladies contre lesquelles j'ai employé l'eau. Je suis votre etc. FRANCIS BADGLY, M. D. Professeur de Médecine Clinique à l'Hôpital Général.

AUTRES CERTIFICATS.

Je suis prêt à déclarer sous serment que j'ai eu une jambe et un pied enflés qui m'ont fait cruellement souffrir pendant plus de trente ans; et qu'après avoir bu pendant trois mois de l'eau minérale de Plantagenet, je suis maintenant parfaitement guéri. C'est pourquoi je recommande à tous ceux affligés de maladie semblable de boire de ces eaux fameuses. DANE JULIE GELINEAU. Rigaud, 15 sept. 1848.

Je certifie que pendant 3 à 4 ans, j'ai eu une douleur aiguë dans le côté et que j'ai eu vain essayé différents remèdes. Depuis 3 à 4 semaines, je me suis mis à boire l'eau des sources de Plantagenet et depuis je suis parfaitement bien. DANIEL ALLEGAY.

Depuis huit mois je craignais le sang, depuis huit jours que je bois de l'eau minérale de Plantagenet je suis mieux, et mes forces sont doubles de ce qu'elles étaient. AUGUSTIN LAFLAMME. Montréal, 15 août 1848.

Guérison Extraordinaire. Je certifie que mon épouse, depuis trois années, a été bien malade, et d'une maladie bien grave, et elle a fait usage de beaucoup de remèdes qui ne lui ont rien fait, mais depuis qu'elle boit de cette fameuse Eau des sources minérales de Plantagenet, elle est parfaitement bien. H. LAURIN. Montréal, 4 sept. 1848.

Je dirai sous serment que quand je laisse de boire de l'eau de la source minérale de Plantagenet à présent sous le contrôle de M. Charles LaRoque, je suis incapable de vaquer à mes affaires et lorsque j'en bois je me porte bien. PAUL SABOURIN. Plantagenet 8 août 1848.

C'est avec beaucoup de plaisir que j'attire l'attention publique sur les Eaux minérales de Plantagenet. Je n'hésite pas à dire qu'elles possèdent toutes des qualités égales si non supérieures à toutes les autres eaux de la Province. En ayant fait usage moi-même, il est de mon devoir de rendre mon faible témoignage en leur faveur et de le joindre à ceux qui ont déjà été donnés. Le goût de ces Eaux est agréable et leur effet est salutaire. L. H. MASSON, M. D. North Lancaster, 25 juillet, 1848.

Je soussigné, certifie que plusieurs personnes, à ma connaissance, ayant fait usage de l'Eau de la source minérale de Plantagenet, s'en sont bien trouvées et surtout ont éprouvé de grands soulagements dans les cas de rhumatisme. DR. M. P. LEDUC. Je certifie que ma femme, trois de mes enfants et moi, tous bien malades du typhus, les docteurs nous avaient condamnés. Nous avons envoyé chercher de l'Eau de la source de Plantagenet, et nous avons recouvré la santé, avec la grâce de Dieu. Ls. THOMAS. Petite Nation, 31 juillet, 1848.

J'éprouve un grand plaisir à appeler l'attention publique sur les Eaux minérales de Plantagenet, dont les excellentes qualités pour restaurer le système et lui donner la force, ne sont surpassées par aucune en cette province. Je dis ceci en connaissance de cause, ayant bu de presque toutes les autres sources du pays. Que ceux qui sont affligés de maux de tête, absence d'appétit, etc., essayent ces eaux et leur succès est assuré. H. J. HARKIN. Montréal, 9 septembre 1848.

Ayant été dernièrement retenu dans ma chambre pendant deux jours, par des douleurs que je ressentais dans tout le corps depuis la tête jusqu'aux pieds, le tout accompagné d'une forte dysenterie. J'ai fait demander et ai pris de l'eau des sources de Plantagenet, actuellement sous la direction de M. Charles Larocque, Seigneur, et je ne me suis servi, dans le dit cas, que d'une seule goutte, et je suis certifié par la présente, qu'avec la grâce de Dieu, j'ai recouvré la santé, et cela, après avoir fait usage de l'eau suadite. Donné sous mon seing, à Plantagenet 7 août 1848. W. KEARNES, J. P.

Je certifie, que depuis plusieurs années je souffrais horriblement de douleurs rhumatismales, malgré tous les soins et traitements de nos médecins, et qu'après avoir fait usage de l'eau de la source minérale de Plantagenet, pendant quelque temps je me trouve complètement guéri. JEAN-BAPTISTE LÉCOYER, Cult. Plantagenet, 11 août 1848.

Je soussigné certifie que j'ai été malade pendant dix-huit mois; que j'ai été dans une faiblesse continue à ne pouvoir en habiller et qu'ayant bu des eaux de Plantagenet dont M. CHS. LA ROCQUE est le propriétaire, j'ai été parfaitement guéri. MARGUERITE PILON. Je certifie par les présentes que j'ai fait usage, durant peu de temps, des eaux minérales de Plantagenet, et qu'elles m'ont fait beaucoup de bien, et que je les crois supérieures à toutes autres de cette espèce. JOHN McDONALD. GUERISON EXTRAORDINAIRE.

Je certifie que depuis que j'ai eu le choléra je suis resté infirme de mes jambes et même sourd. Je l'ai été jusqu'à ce que j'eusse pris des eaux des sources de Plantagenet. J'avais pris des remèdes au montant de £300 au moins, mais en vain quand j'entendis parler des sources de Plantagenet. Je me fis transporter chez un de mes amis, auprès des sources et j'y demeurai pendant dix semaines. Durant ce temps-là, je ne suis lavé avec cette eau et j'en ai bu régulièrement. Lorsque je quittai les sources, j'étais parfaitement guéri et j'entendais bien et je suis encore en bonne santé. P. S. T. CONRY, J. P. Brook, 1er novembre, 1448.

Je suis heureux de faire savoir au public que j'ai été malade depuis 30 ans, d'une maladie cruelle dans tous mes membres, dans tout mon corps, et un retranchement d'eau tous les mois. Depuis 5 mois que j'ai bu de l'eau de Plantagenet je suis parfaitement guéri. S. S. BELLENGER. Montréal, 15 Avril 1848.

Je certifie que j'ai souffert horriblement de Rhumatisme depuis bien longtemps et que depuis que je bois l'eau de Plantagenet je suis mieux. LOUIS PLAMONDON, Montréal.

Ceci est pour certifier que les eaux minérales de Plantagenet ont été en usage dans ma famille et le voisinage, pendant nombre d'années, comme un breuvage gémissant de tous maux. Je les ai trouvées plus fortes et plus bénéfiques que toutes les autres eaux minérales connues dans l'Ottawa, bien que je ne sois servi de toutes, je pense. On a fait usage de ces eaux pour le rhumatisme, l'hydropisie, diabète, dyspepsie et plusieurs autres maladies et on en a reçu l'effet le plus salutaire. Je les crois d'une valeur incalculable. Wm. DOYLE, J. P. Petite Nation, 23 septembre 1848.

Choléra guéri par les Eaux de Plantagenet. Je soussigné désirant donner mon témoignage en faveur des Eaux de Plantagenet, certifie que dans l'année 1832, je travaillais avec un nombre d'hommes dans un chantier situé près de ces sources précieuses, je fus attaqué de la maladie régnante (le choléra) avec un certain nombre de mes hommes. Nous bûmes des Eaux de Plantagenet et nous fûmes parfaitement guéris; tandis que ceux qui étaient contre son usage moururent presque instantanément de la maladie régnante. Bien plus nous en emportâmes plusieurs quarts avec nous à Québec en cas de rechute. Je suis, M. etc, etc. J. S. CAMERON. St. Laurent, 9 janvier 1849.

Le certificat suivant, à l'appui de ce que dit J. S. Cameron, éc. fut reçu de A. Dorval, éc. de Québec, en visite à Montréal: Je soussigné, atteste que le certificat ci-dessus, de J. S. Cameron, éc. relativement aux Eaux Minérales de Plantagenet, comme remède efficace pour la GUERISON du CHOLERA et autres maladies, est correct, ayant été témoin oculaire et son effet en plusieurs circonstances. Je certifie de plus qu'en 1832 j'ai été témoin du fait y mentionné. Je prends donc la liberté d'y souscrire mon nom et de recommander, ces eaux. A. DORVAL. Conseiller de ville, Québec. Montréal 31 Mars 1849.

Témoignage en faveur des Eaux de Plantagenet. Je soussigné, certifie que depuis plus d'un an et demi, je souffrais cruellement de Dyspepsie et de constipation, dont les résultats furent de m'extérioriser tellement, que je désespérais de ma guérison. Après avoir employé les divers remèdes employés en semblables circonstances, sans avoir éprouvé d'amélioration, j'eus recours à l'Eau de Plantagenet, et depuis que j'en ai fait usage, ma santé s'est tout à fait rétablie. Comme j'attribue ma guérison uniquement à ces Eaux, je considère comme un devoir de les recommander ardemment à tous ceux qui se trouveraient affligés de la même maladie. (Signé) J. BELL, n. r. Montréal, le 16 janvier 1849.

AGENTS POUR MONTREAL, DR. PICAULT. Au coin des rues Notre-Dame et Bonsecours. HOTEL QUEBEC, Rue St. Paul. Brault & Lafreigne, Place d'Armes. QUÉBEC.—Dépot Rue Sous le Fort, (Escalier) Bosse-Ville. MARTYN RAY, Agent. BUREAU DU JOURNAL, NO. 14, RUE STE. FAMILLE, QUÉBEC.

A vendre par les Soussignés CHARBON de SMITH double criblé. BRIQUE à Feu, Brique Grise, Peinture blanche, Nos. 1, X, XX, XXX, Colle, Vitres, Clous à planches. C. D. LEVEY & Cie. Québec, 4 mai, 1849.

A Vendre par les Soussignés. SUCRE Rafiné, Indigo, The, Twankey et Jéme Hyson, Vins de Porto, en fûtailles et en bouteilles, Bouteilles à vin et Pipes T. D. Ancres, Chaînes, Grélines, Chevilles, Barres de Fer, Cuivre, Verroux, de métal jaune et de composition. C. E. LEVEY & Cie. Québec, 4 mai, 1849.

A VENDRE en "LADY ELGIN," de Liverpool. TOUTEPE anglaise, Vaiselle du Canada, Ferblanc, I. C. Sel de Liverpool, en sac et en pain, Ancres de 25 à 30 quintaux, Chaînes, Câbles de 1 pouce à 12. C. E. LEVEY & Cie. Québec, 23 mai 1849.

A VENDRE.—A FLOT. CHARBON de forge double trié, Charbon pour bateaux à vapeur, Coke de fonderie. CHS. E. LEVEY & Cie. Québec, 21 mai 1849.

Maintenant en débarquement et à vendre par les Soussignés: GENÈVRE de Kuyper, Thé Twankey. CHS. E. LEVEY & Cie. Québec, 21 mai 1849.

A vendre par les soussignés. SEL de Liverpool, en sacs et en pains, Vaiselle du Canada, Ferblanc I. C. Toutepe anglaise. CHS. E. LEVEY & Cie. Québec, 21 mai 1849.

VENANT d'arriver par le "Lady Elgin" et à vendre par les Soussignés: 300 TONNES de Sel de Liverpool et 4000 sacs de 3 boisseaux chaque. C. E. LEVEY & Cie. Québec, 23 mai 1849.

Conditions. L'Ami de la Religion et de la Patrie se publie trois fois par semaine, les LUNDI, MERCREDI et VENDREDI de chaque semaine, et se vend Deux Centins et demi par an, (autre les frais de poste.) payable d'avance ou dans les trois premiers mois du semestre. Pour ceux qui ne se conformeront pas à cette condition, le paiement sera de 15s. payable à la fin de chaque semestre.

AVANTAGEUX.—Les MM. du clergé ou autres personnes qui nous procureront à l'avance quatre souscripteurs, payant d'avance le semestre (5s) ou l'année, recevront le journal gratis pendant l'année.

Ceux qui veulent discontinuer sont obligés d'en donner avis un mois avant la fin du semestre et de payer ce qu'ils doivent.

On ne reçoit pas de souscriptions pour moins de 6 mois.

Toutes les lettres, cartes-postales, etc., doivent être adressées. (FRANCS DE PORT) à STANISLAS DRAPEAU, Propriétaire, No. 14, Rue Ste. Famille.

PRIX DES ANNONCES. Pour six lignes et au-dessous..... 2-6. Chaque insertion subséquente..... 1-6. Pour dix lignes et au-dessous..... 3-6. Chaque insertion subséquente..... 2-6. Pour chaque ligne ensuite..... 4-6.

Les annonces non accompagnées d'ordre écrit seront publiées jusqu'à avis contraire.

Liste des Agents. Les Messieurs suivants, nommés agents de notre Journal, sont autorisés par nous, à recevoir les argents, et à en donner quittance.

- Montréal..... MM. E. R. Fabre, éc. Trois-Rivières..... P. Nourie, éc. Répigny..... A. Dallaire, Instit. Sherbrooke..... D. V. C. Cyr. Stanstead..... Mr. Falbe Champoux. Pointe Lévy..... Phil Thibodaux, Inst. Beauport..... Chs. LeTrellier, éc. St. Thomas (en bus.)..... Mr. Falbe Kyrone. Islet..... L. Ballentyne, éc. St. Anne la Paroisse, Ls. Moreau, éc. N. P. St. Charles (Riv. Boyer)..... Dr. Ls. Labèque. Islet-Verte..... H. Ray, écuyer. Rimouski..... John Heald, éc. N. P. St. Simon..... Chs. Fts. Caron, éc. Beauport..... Mr. Falbe Beaudet. Châteauguay..... L. C. LeFrançois, éc. N. P. LaSalle..... J. Pilleau, éc. St. Eustache (Dist. M.)..... Damase Robin. St. Jean Port-Joly..... L. Z. Duval, éc. N. P. St. Roch des Aulniers..... L. Tremblay, éc. N. P. Rivière du Loup, (en bus.)..... J. B. Pouliot, éc. Ste. Foye..... Mr. B. Malgouy. Trois-Pistoles..... P. Fortin, éc. St. Germain..... H. Tanguay, March. Rivière Ouelle..... Thos. Beaudet, Instit.